

**Fiche d'examen au cas par cas pour les documents d'urbanisme**

**1. Intitulé du projet**

<b>Quelle est la procédure ?</b> (Élaboration de PLU, PLUi ou carte communale, révision de PLU, PLUi ou carte communale, déclaration de projet impactant un PLU)	Révision du PLU de la commune de Proville (59)
---	--

**2. Identification de la personne publique responsable**

Personne publique responsable	
Personne à contacter	
Courriel	mairie@proville.fr

**3. Caractéristiques de la procédure**

<b>Caractéristiques générales du territoire</b>	
Commune(s) concernée(s)	Proville
Nombre d'habitants concernés	3 322 en 2015
Superficie du territoire concerné	6,31 km <sup>2</sup>

**Pour quelle raison la procédure est-elle engagée?** (accueil d'un projet spécifique, document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels...)

Annexe : s'il y a eu une délibération du conseil municipal en ce sens, joindre la délibération engageant la procédure

La commune de Proville, par délibération du 7 avril 2015, a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2008.

La révision du PLU a pour finalité, en respectant les objectifs du développement durable :

- de redéfinir l'équilibre recherché entre le développement urbain maîtrisé, le renouvellement urbain, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages, la sauvegarde du patrimoine remarquable,
- d'œuvrer à la diversité des fonctions et à la mixité sociale dans l'habitat,
- de prendre en compte les risques
- de délimiter des futures zones constructibles tout en prévoyant les équipements nécessaires à l'évolution de la commune,
- de se conformer aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la loi ALUR et la loi dite du Grenelle II,
- de se mettre en compatibilité avec le SCoT du Cambrésis approuvé le 23 novembre 2012.

**Quelles sont ses grandes orientations ?** (Démographie, protection de l'environnement, économie, tourisme, Équipements publics...)

Annexe : pour une élaboration ou une révision « générale » de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le PADD se décline autour de 3 grandes thématiques:

### **ORIENTATION 1 : MAITRISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La commune souhaite s'engager dans une réflexion globale visant à intégrer le principe de gestion économe de son territoire. Le tissu existant de cette commune située en conurbation de Cambrai est très dense. Elle choisit donc de veiller à la qualité du tissu existant et des espaces publics puis de proposer des extensions urbaines sans perdre de vue ce qui fait son identité : un cadre de vie préservé et de nombreux services et équipements.

La commune souhaite aussi continuer sa politique de diversification de l'offre de logement, afin notamment de pérenniser les équipements existants et de mettre en œuvre une politique de développement dynamique, répondant aux objectifs du SCoT du Cambrésis.

### **ORIENTATION 2 : PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA COMMUNE**

Le territoire de la commune est marqué par les grands paysages identifiés à l'échelle régionale : les paysages des grands plateaux artésiens et cambrésiens et la vallée de l'Escaut.

Le paysage de la commune s'inscrit à la fois sur le plateau et le fond de vallée. Ce positionnement s'accompagne d'éléments du paysage et environnementaux qui participent à l'identité de la commune. Ce sont tous ces éléments fragiles qui participent au cadre de vie qualitatif que la commune entend préserver voire renforcer tout en prenant en compte les risques et les nuisances.

### **ORIENTATION 3 : MAINTENIR ET POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La commune possède des atouts économiques qu'elle souhaite maintenir voire renforcer et qualifier comme les activités commerciales et de services présentes sur la zone économique Cambrai sud Proville. Il est également essentiel pour Proville d'accompagner l'évolution des activités industrielles, artisanales et commerciales de centre-ville.

Il s'agira également de permettre la pérennité des activités agricoles, encore bien présentes sur le territoire communal.

### **Si un document d'urbanisme est en vigueur sur le territoire concerné, quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées ?**

Annexes : joindre le règlement graphique (plan de zonage) du document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration.

- Recomposition urbaine des secteurs « les Marlettes » et « Zone économique Cambrai Sud Proville »
- Limiter la consommation de l'espace
- Prendre en compte le développement durable

**Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s)** (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...). **ou fera-t'il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?** (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ?  
Si oui, préciser.

SCoT du Cambrésis

**Le projet est-il concerné par :**

<p>Un SCoT ? Un schéma de secteur ? Si oui lesquels ? Ce(s) document(s) a-t'il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ?</p>	<p>SCoT du Cambrésis dont la charte a été signée en 2003</p>
<p>Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui le(s)quel(s) ?</p>	<p>La commune est couverte par le SDAGE Artois-Picardie</p>

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t'il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Non

**4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

**Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain**

<p>Quels sont les objectifs du projet en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>1- privilégier les projets de densification de l'enveloppe urbaine actuelle 2-renforcer l'offre existante 3-conserver les limites d'urbanisation</p>
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Réduire les zones d'extension Evolution du plan de zonage Création d'une OAP</p>

**Le projet a-t'il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :**

<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...) ont été préalablement examinées ?</p>	<p>Densification en continuité urbaine Dents creuses (peu nombreuses)</p>		
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	<p>4,3 ha</p>		
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...).</p>	<p>Le site de projet est situé au sud-est de la commune en prolongement de l'urbanisation existante et dispose d'accès permettant de connecter cet îlot au quartier mitoyen et au cœur de la ville. Les déplacements sont minimisés par la proximité des équipements.</p> <p>La limite entre la zone d'urbanisation future et la commune est constituée par le fond des jardins et l'espace agricole. Le projet ne porte pas atteinte à l'économie agricole puisque les 2 parcelles concernées sont cultivées dans le cadre de baux précaires dans l'attente de la mise en œuvre du projet.</p> <p>La zone de projet est située à 20 km d'une zone Natura 2000 et sur le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau. Pas d'incidences sur les espaces forestiers.</p> <p>Est prévu un traitement paysager avec une meilleure intégration du bâti et une structure végétale homogène et de qualité en limite d'espace agricole.</p>		
<p><b>Milieux naturels et biodiversité</b></p>			
<p>Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>	<p>Si oui, le(s)quel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ? Quels impacts potentiels peuvent-ils avoir sur ces zones ?</p>

Zone Natura 2000 (dans un rayon de 15 km) ?		x	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		x	
Reserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?	x		Réserve Naturelle Régionale de l'Escaut (RNR 236)
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?	x		Znieff Marais de Cambrai et Bois Chenu (n°246)
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		x	
Continuité écologique connue ? Continuité repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (SCoT, DTA...) ?	x		Dans le cadre du SCoT, les principaux corridors biologiques ont été identifiés: Proville est dans celui des "cœurs de nature et espaces naturels relais de la vallée de la Sensée". Des espaces à préserver en "cœurs de nature" dans le cadre de la trame verte et bleue sont situés sur la commune. Les espaces à préserver concernent la vallée de l'Escaut et les zones humides et/ou de boisement à proximité
Zone à dominante humide identifiée par le SDAGE ?	x		Une zone à dominante humide est identifiée du nord au sud de la commune le long du canal de St Quentin (cf carte en annexe)
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (SCoT, SAGE) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?		x	
<b>Paysages, patrimoine naturel et bâti</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	OUI		

Eléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?		x	
Site classé ou projet de site classé ?		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		x	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		x	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?	x		<p>La vallée de l'Escaut qui traverse le territoire communal présente des qualités paysagères et environnementales (identifiée comme "coeur de nature" dans la trame verte et bleue figurant au SRCE et support de la ZNIEFF des marais de Cambrai et du bois Chenu) que le PLU entend préserver de l'urbanisation.</p> <p>La commune possède des espaces naturels et un patrimoine paysager important à préserver. Ces espaces, à forts enjeux environnementaux se situent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> au nord de la commune dans l'axe de la vallée de l'Escaut,</li> <li><input type="checkbox"/> dans l'axe de la vallée sèche au nord,</li> <li><input type="checkbox"/> sur le plateau agricole à l'ouest et au nord,</li> <li><input type="checkbox"/> au sud et au nord est : les emprises boisées.</li> </ul>
<b>Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b> : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui		Servitude d'utilité Publique (AS1) : Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	x		4 captages communaux (Périmètre de Protection Immédiat et Périmètre de Protection Rapproché) Le projet se situe uniquement sur un périmètre de protection éloignée
Captage(s) prioritaire(s) Grenelle 2 ?		x	

Captage(s) repère(s) par un SDAGE ?		x	
<b>Usages</b>	Oui	Non	Précisez si besoin
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages ? Précisez comment la (les) commune(s) est (sont) approvisionnée(s) en eau.	x		Oui les ressources sont suffisantes. Alimentation par captage situé sur le territoire.
Y a-t 'il un risque de conflit entre ces différents usages ?		x	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		x	
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilisé(s) ? Un schéma d'assainissement est-il en vigueur ? En cas d'assainissement collectif, le système d'assainissement a-t 'il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?			Assainissement collectif et non collectif

<b>Sols, sous-sols, déchets</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(le)s ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		x	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?	x		-Dépôt HC : NPC5912161 -Tissage/ancienne fabrique de chicorée : NPC5912609 -Fabrique de vernis à alcool : NPC5912162 -DLI : NPC5912935
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		x	
<b>Risques et nuisances</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (inondations, mouvement de terrain, coulées de boues...), industriels, technologiques, miniers connus ?	x		Inondation (par remontées de nappes naturelles) : faible à très faible  Séisme – Zone de sismicité : 3 (risque modéré)  Aléa de retrait et gonflement des argiles : faible à nul  Zones exposées à des risques d'effondrement de cavités, localisation de points singuliers (puits, affaissements)  Arrêté de catastrophe naturelle (inondations, coulées de boue et mouvements de terrain) du 29/12/99  Arrêté de catastrophe naturelle (inondations et coulées de boue) du 11/09/08

Plans de prévention des risques (naturels, technologiques, miniers) approuvés ou en cours d'élaboration ?	x		Depuis 2011, la commune est concernée par la prescription de 2 PPR, aujourd'hui déprescrit : pour inondation et pour mouvement de terrain
Nuisances connues (sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	x		La RD 29 est classée comme voie bruyante de catégorie 4
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	

<b>Air, énergie, climat</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(le)s ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?		x	
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?		x	

<b>Éléments complémentaires que la personne publique responsable souhaite communiquer (facultatif)</b>

<b>Annexes</b>		
Elaboration ou révision « générale » (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<b>X</b>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<b>X</b>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<b>X</b>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<b>X</b>